

## BAREME DES HONORAIRES

### VENTE

Barème des honoraires de vente

Tranche du prix de vente	Honoraires TTC**
Jusqu'à 200 000€	6%
Plus de 200 000€	5%

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

Barème d'honoraires ci-dessus non applicable aux biens ci-dessous et bénéficiant d'un tarif particulier :

Terrain	10%
Commerce	10% (TTC si prix soumis à TVA)

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 €)

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

\*\*TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

## BAREME DES HONORAIRES

### LOCATION

Barème des honoraires de location

<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>	<b>TTC</b>
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	
Zone très tendue	. 12,00 €/m <sup>2</sup>
Zone tendue	. 10,00 €/m <sup>2</sup>
Zone non tendue	. 8,00 €/m <sup>2</sup>
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise : Montant appliqué au bailleur calculé sur le loyer annuel hors charges	7,20%
<b>Location parking ou garage</b>	<b>TTC</b>
Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	200,00 €
<b>Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>	<b>TTC</b>
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	25,00%
Frais d'établissement d'un état des lieux	Suivant devis diagnostiqueur
Ouverture de dossier/entrée locataire	Vacations et débours
Honoraires de rédaction d'actes et de renouvellement de bail calculés sur le loyer annuel HC et HT	5,40%

## BAREME DES HONORAIRES

### GESTION LOCATIVE

Barème des honoraires de gestion

**6 % HT, soit 7,20 % TTC** sur loyers, charges et dépôts de garantie encaissés pour tous les locaux d'habitations, garages, professionnels, commerciaux et artisanaux, avec remise de comptes trimestriels.

**6,5 % HT, soit 7,8 % TTC** sur loyers, charges et cautions encaissés pour les logements conventionnés P.L.A. et P.L.S., et logements meublés avec remise de comptes trimestriels

#### Missions

Réception d'un logement avec ou sans la présence du propriétaire, suivi administratif et technique des réserves auprès du propriétaire

Aide à la déclaration des revenus fonciers, par lot principal

Service extranet

Clôture de compte de gérance, par lot principal

#### Prestations particulières

- Le mandataire se réserve la possibilité de percevoir une rémunération correspondant à des prestations particulières et exceptionnelles telles que :
- Dossiers de sinistres incendies et dégâts des eaux,
- Suivi de travaux importants de ravalement ou affectant le gros œuvre,
- Suivi de travaux de rénovation d'un logement,
- Dossier de procédure judiciaire.
- 

**Ces prestations seront déterminées en fonction d'un nombre de vacations calculées au temps passé et fixées suivant le tarif du Cabinet.**

**Chaque vacation sera de 3 % HT, soit 3,60 % TTC sur le montant TTC des travaux avec un minimum de 90 € HT, soit 108 € TTC.**